SPIAC-CGT

clap

numéro 30 · juin 2012 · 3€

éditorial

Une nouvelle organisation voit le jour, pas si nouvelle puisque le SNTR (les Techniciens et Réalisateurs) et le SGTIF (les Ouvriers de production et des labos) ont après plusieurs années de préparation décidé de fusionner au sein d'une même et seule organisation : le **SPIAC**, la Cgt, le Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma.

L'intitulé d'une organisation n'est pas anodin et de multiples réunions ont été nécessaires pour adopter ce nouveau sigle qui deviendra nous l'espérons très vite un acronyme comme l'étaient nos anciennes appellations.

A travers ce changement, nous devons nous féliciter de la réunion de nos organisations qui ne se reconnaissaient plus complètement à travers la distinction Ouvriers/Techniciens. Nos problématiques sont identiques, nos employeurs également, et seule la question des "laboratoires" étaient plus étrangères, en terme social, à l'ex SNTR. Le syndicalisme rassemblé, c'est possible aussi à la Cgt.

Nous souhaiterions que ce changement soit l'occasion d'un nouveau déploiement pour notre organisation et que cette période soit propice à l'arrivée de nouvelles et de nouveaux Adhérents. Il y va de la pérennité de notre organisation mais également de l'amélioration de l'ensemble de nos conditions de travail, de salaires et de l'avenir de nos métiers.

Ce nouvel exemplaire du Clap, votre journal, peut-être diffusé très largement, et nous faisons le pari qu'il n'est pas si difficile au fond d'amener nos collègues, nos amis à se syndiquer. Nous savons pouvoir compter sur l'ensemble de nos Adhérent(e)s, mais également sur toutes celles et ceux qui savent combien le SNTR et le SGTIF sont tout entier dévoués, il en est de même pour le **SPIAC**, à nous "faire vivre de nos métiers".

Un syndicat renforcé, des droits conventionnels nouveaux, et la production cinématographique fait l'objet actuellement de toute notre détermination, c'est ce à quoi nous nous employons et votre soutien est plus que jamais nécessaire…

Le Conseil National

SPIAC la cgt Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma

***Le SNTR-CGT et le SGTIF-CGT fusionnent** dans une seule et nouvelle organisation, le S.P.I.A.C., la cgt, Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma, toujours au sein de Fédération CGT du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle.*

Rappel : le SGTIF est un des plus anciens syndicats de la Fédération, et le plus ancien dans le cinéma. Il regroupe les ouvriers de construction, de tournage, les personnels des laboratoires. Le SNTR a été créé en 1981 après la crise interne au SNTPCT-CGT devenu autonome. Les adhérents du SGTIF et du SNTR ont décidé d'officialiser ce regroupement, déjà effectif en pratique, pour travailler plus efficacement entre techniciens et ouvriers. Nous proposons aux réalisateurs du SFR-CGT de travailler plus étroitement encore, comme nous avons su le faire dans la négociation de la convention Cinéma.

Nous demandons à toute la profession d'appuyer l'unité syndicale dont nous avons besoin plus que jamais en cette période, en particulier avec le SNTPCT et les autres syndicats signataires des Accords de la production cinématographique signés le 19 janvier dernier.

SYNDIQUONS-NOUS TOUTES ET TOUS !

Nous travaillons à la production de films pour le cinéma, pour la télévision, pour le web, pour les films et programmes d'animation, etc. Nous concourons à la réalisation des longs-métrages, téléfilms, documentaires, publicités, programmes de toutes sortes, depuis les lieux de tournage, de construction de décors, dans les salles de post-production, dans les laboratoires, chez les prestataires...

Nous sommes confrontés à la précarité de l'emploi. Nous sommes soumis à la pression sur les salaires. Nos horaires de travail dépassent largement les horaires habituels : sans même parler des 35 heures, le maximum légal de 48 heures est souvent franchi.

Quand nous débutons nos carrières, nous enchaînons les stages, souvent abusifs, au lieu d'être rémunérés au niveau de salaires correspondant à nos qualifications.

Quand nous tentons de prolonger nos carrières, notre ancienneté de salariés intermittents n'est pas reconnue, et nous nous battons contre le "turn-over" qui nous met sur la touche régulièrement.

Permanents, **nous nous battons** contre le chantage à l'externalisation, qui menace les rémunérations, l'emploi, la qualité du travail.

Bien que considérablement aidés par des systèmes d'aides publiques via le CNC, nos employeurs délocalisent depuis longtemps les tournages.

Notre système d'assurance chômage est régulièrement remis en cause, jamais pour en améliorer le fonctionnement et la solidarité, mais toujours pour le rendre plus dur et injuste, voire pour tenter de le faire disparaître.

Et pourtant **nous sommes fiers de nos métiers, que nous avons choisis d'exercer, que nous pratiquons avec plaisir, investis dans la réalisation des œuvres.**

Et pourtant **nous sommes attachés aux solidarités existantes ou à (re-)construire !**

Et pourtant**... nous nous ne sommes pas tous, et loin s'en faut, syndiqués !**

POURQUOI NOUS SYNDIQUER ?

Individuellement, être syndiqué, c'est être informé de ses droits, bénéficier de conseils juridiques, de l'intervention du syndicat en cas de conflit, et de conseils juridiques en cas de recours prud'homal par exemple.

Collectivement, cela signifie défendre et conquérir nos droits. Nous avons ainsi signé en 2007, la convention collective de la production audiovisuelle qui organise les conditions de travail et de rémunération dans le téléfilm, le documentaire et les programmes audiovisuels. Cette convention, issue des accords de salaires obtenus par la grève de 1999, est étendue, donc obligatoire à tous les producteurs. Elle a clairement régulé le secteur, même s'il faut constamment la faire appliquer et l'améliorer.

Nous nous battons actuellement pour faire étendre la convention de la production cinématographique, deux accords ont été signés par tous les syndicats de salariés (sauf la CFDT), contre une partie des producteurs de cinéma qui ne veulent aucune règle contraignante.

POURQUOI REJOINDRE NOTRE SYNDICAT ?

Notre syndicat défend tous les professionnels, de la production de long métrage au manutentionnaire des laboratoires. Ce champ de syndicalisation nous conduit à défendre une harmonisation par le haut des garanties collectives.

Nous nous battons pour les salaires, et pour une meilleure couverture collective, alors que d'autres, sans adhérents ou presque dans le secteur, signent des conventions collectives au rabais, dans la Prestation, chez les télédiffuseurs.

Nous œuvrons au sein des organismes portant nos droits sociaux, en siégeant pour la formation continue à l'AFDAS, pour les retraites complémentaires et la prévoyance à Audiens. Nous réclamons depuis des années que la Caisse des Congés spectacle, gérée par nos seuls employeurs avec la gabegie qu'on a connu, devienne paritaire.

Nous portons la parole des salariés au CNC, à la commission d'agrément pour le long métrage, ou pour soutenir les salariés des laboratoires, comme on l'a vu avec la lutte des salariés de LTC.

Nous exigeons du CNC qu'il conditionne l'octroi du compte de soutien aux producteurs aux respects des obligations sociales.

Nous réclamons au côté de nos collègues des syndicats de la Radio Tv publique des moyens pour un véritable service public de l'Audiovisuel.

Nous sommes un syndicat de professionnels, en activité, connaissant les difficultés de nos métiers sur le terrain, la réalité économique mais aussi les possibilités du secteur, quand les producteurs crient misère…

Nous n'avons pas peur des débats en notre sein et au sein de la profession, et nous les suscitons.

UN SYNDICAT FÉDÉRÉ ET CONFÉDÉRÉ

Notre syndicat est adhérent à la fédération FNSAC-CGT ("CGT-spectacle"), et donc confédérée à la CGT.

Nous sommes donc membres de la même fédération que nos collègues réalisateurs, acteurs, musiciens, techniciens du spectacle vivant, auteurs, plasticiens, ce qui nous permet de défendre nos droits communs, auprès des différentes instances et notamment du Ministère de la Culture.

Nous sommes adhérents à la CGT, premier syndicat français : historiquement la Fédération CGT a toujours été majoritaire dans le spectacle, le cinéma, l'audiovisuel. Etre confédérés nous permet de défendre là encore nos droits : lors des négociations UNEDIC sur les annexes 8 et 10, seule la CGT intègre nos syndicats dans sa délégation. Mais cela nous permet aussi de travailler en commun avec toutes les professions et tous les territoires représentés à la CGT.

Lors des luttes pour défendre et rénover le système de retraites, nous avons tenu notre place dans la mobilisation. Lorsque nous menons une réflexion sur les dangers des nouveaux statuts, type "auto-entrepreneur", nous participons avec l'expérience et les combats de nos professions. Nous soutenons les luttes de nos camarades du Ministère de la Culture, ou encore des Travailleurs sans papier.

Etre fédéré ou confédéré ne signifie pas renoncer à notre autonomie de décision pour ce qui concerne nos professions, mais par contre nous permet d'avoir plus de poids pour les défendre, dans ce qu'elles ont de spécifiques, comme ce qu'elles ont de commun avec les autres salariés.

La CGT a par exemple élaboré un Nouveau Statut du Travail Salarié, basé sur une véritable Sécurité sociale professionnelle, pour garantir par exemple à toutes et tous un salaire de remplacement et un droit à la formation en cas de chômage : c'est ce que nous tâchons nous-mêmes de mettre en œuvre dans nos métiers.

Nous sommes également membres adhérents de l'UNI GLOBAL UNION, Fédération Internationale de salariés. UNI Global Union est la voix de 20 millions de travailleurs du secteur de services du monde entier.

Nous devons être un syndicat d'adhérents en masse pour imposer le respect des règles à nos employeurs.

Dans nos métiers, comme pour l'ensemble des salariés, nos luttes ont construit nos droits : syndiquons-nous pour mieux les défendre !

Comment me syndiquer ? **Il suffit de remplir et signer un bulletin d'adhésion et de l'adresser au syndicat, et de régler sa cotisation, par chèque ou par prélèvement automatique.**

C'est cher ? **La règle est de verser 1% de ses revenus (salaires+ allocations chômage+ droits d'auteur éventuels), par exemple 20€ mensuels pour 2000 € de revenus. 66% de la cotisation est cependant déductible des impôts, le syndicat fournissant le justificatif. C'est un "bon investissement"… mutualisé.**

Je préfère défendre ma profession… **Le syndicat défend tous les métiers, il est animé par des professionnels en activité dans toutes les branches. On peut être adhérent en parallèle d'une association par métier, mais celles-ci ne peuvent participer légalement aux négociations collectives, là où se jouent nos conditions de travail et de rémunérations, métier par métier.**

Un syndicat autonome, c'est moins "politique"… **Notre organisation est tout aussi autonome pour défendre nos métiers, mais être fédéré permet de lutter avec nos collègues comédiens, musiciens, techniciens de la télévision, du spectacle vivant, et être confédéré nous amène à lutter avec l'ensemble des professions et des territoires, en mutualisant nos moyens.**

Je veux rester libre… **Personne ne demande d'abdiquer sa liberté de penser en se syndiquant, au contraire ! Le débat ouvert, que nous savons mener chez nous, est la condition de la démocratie et de notre renforcement. Malgré son histoire tumultueuse depuis sa création en 1895, la CGT, et nos syndicats en son sein, sont indépendants des partis politiques.**

Est-ce utile face aux employeurs ? **Le professionnel est souvent isolé face à son employeur. Etre syndiqué permet d'être informé de ses droits en amont, pour défendre son salaire, son contrat, etc… Collectivement, un syndicat fort permet d'imposer des règles collectives que les employeurs sont tenus de respecter légalement. Nos employeurs mesurent très bien les rapports de force dans nos secteurs, comme en témoignent les grèves de 1999 ou 2007.**

Est-ce risqué ? **Si on n'arrive pas avec un autocollant rouge à l'entretien d'embauche, les employeurs n'ont pas les moyens de connaître l'appartenance syndicale ! Le fichier des adhérents, qui n'est pas public, est protégé. Plus nous sommes d'adhérents, moins le risque de liste noire existe. Les militants du syndicat ne connaissent pas plus de difficultés d'emploi que les autres. Le délégué général est là pour représenter l'organisation, notamment dans les conflits.**

Je n'y comprends rien, je fais confiance aux spécialistes… Toutes les expériences sont intéressantes, même les militants "aguerris" ont besoin d'un large retour du terrain, de l'enracinement dans la pratique professionnelle, ses évolutions. Les réunions du conseil syndical sont toujours ouvertes statutairement aux adhérents, et le syndicat ou la fédération organisent chaque année des formations pour celles et ceux qui le souhaitent.

J'habite trop loin… De plus en plus de professionnels habitent et travaillent en région. Des sections régionales existent à Lille, Nantes, Poitiers, Montpellier… et le site permet d'avoir les informations à distance. Nous organisons des réunions le plus souvent possible hors de l'Ile de France.

clap
Rédaction : SPIAC-CGT
14/16, rue des Lilas · 75019 Paris
Tél : 01 42 00 48 49
Fax : 01 42 40 06 62
Email : sntr-cgt@wanadoo.fr
assedic.sntr@gmail.com
adhesion.sntr@gmail.com
Web : www.sntr-cgt.org

Depuis de nombreuses années, et grâce au soutien de chacun d'entre nous, notre organisation syndicale est engagée dans la défense de nos métiers et de nos conditions de travail.

Notre organisation syndicale est composée de techniciennes et techniciens qui assurent bénévolement son existence.

Accroître le nombre de nos adhérents nous permet d'assurer une meilleure représentativité des salariés, d'accroître le rapport de force que nous nous devons d'entretenir avec les chambres patronales, l'Etat et les Collectivités, particulièrement en ces temps (difficiles) de négociation de nos nouvelles conventions collectives, en ces temps de réductions budgétaires drastiques tout azimut, avec abandon de la notion même de politique culturelle.

En outre, le montant de nos cotisations offre les moyens d'une information plus large et permet de faire face aux dépenses liées à notre activité syndicale.

Adhérer ou soutenir le SNTR-CGT, y compris financièrement, c'est apporter une pierre à la défense et à la promotion de nos métiers.

N'hésitez pas à nous envoyer (par mail) votre e-mail, adhérents ou sympathisants.

SNTR CGT - Bulletin d'adhésion

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Ville et code postal .....

Téléphone .....

e-mail .....

Age .....

Profession .....

Je souhaite adhérer au SNTR-CGT

Date .....

Signature .....

Cotisation annuelle : 1% des revenus imposables, y compris indemnités ASSEDIC et Congés Spectacle.

(pour les impôts, 66% de votre cotisation est déduite de votre impôt à payer
dans la limite de 1% de vos revenus nets déclarés).

Signalez-nous si vous êtes : cadre, non-cadre, étudiant, retraité, au RMI (entourez la bonne réponse), en effet la part reversée à la Fédération du Spectacle et à la Confédération Générale du Travail dépend de votre statut actuel.
Le prélèvement automatique bimestriel ou trimestriel rend moins sensible le versement de la cotisation.
Il assure à la trésorerie du SNTR une régularité appréciable, il est rapidement modifiable sur simple mail ou appel de votre part. (adhesion.sntr@gmail.com).
Si vous avez des problèmes financiers, contactez-nous pour adapter votre cotisation à votre situation.

☐ **J'opte pour le prélèvement automatique :**

(le formulaire de prélèvement est à signer en haut et en bas, sans oublier de joindre un RIB et d'indiquer la périodicité (2 – 3 – 6 ou 12 mois) des prélèvements, le montant du prélèvement ainsi que le montant mensuel de votre cotisation).

☐ **J'envoie un chèque libellé au SNTR-CGT.**

J'indique le montant mensuel de ma cotisation : . . . . . .

☐ **Je fais un don au SNTR-CGT. de : . . . . . .**

☐ **Je désire acquérir une de vos publication :**

Le Guide 2008 des droits des salariés intermittents du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel (FNSAC) :

15€ + 5€ de frais d'envoi

Renvoyez ce bulletin au Syndicat National des Techniciens et Réalisateurs -CGT 14,16 rue des Lilas 75019 PARIS.
Vous recevrez votre carnet d'adhérent ainsi que les timbres correspondant à votre règlement dès encaissement de votre chèque ou de votre prélèvement automatique.
Pour toute question e-mail : adhesion.sntr@gmail.com ou tel 01 42 00 48 49.

GROUPE AUDIENS

la protection sociale pour l'audiovisuel, la communication, la presse et le spectacle

Professionnels du **cinéma** et de l'**audiovisuel**, à vos côtés tout au long de la vie

- Retraite complémentaire
- Assurance de personnes : prévoyance et santé
- Action sociale et prévention
- Médical
- Services aux professions

_pour + d'**infos** :

0 811 65 50 50

Appel gratuit depuis un poste fixe

www.audiens.org